



## La mobilité en question

Rappelons que l'année 2010 s'est achevée sur de vraies avancées en gestion. En particulier, les modalités de promotion ont été revues, dans un sens plus favorable aux ITPE :

- tableau d'avancement au grade de divisionnaire plus fourni
- principalat normal forfaitisé et rallongé à 6 ans
- principalat long forfaitisé et rallongé à 9 ans

Ces modifications des modalités de promotion doivent maintenant s'accompagner d'une **modification de la charte de gestion** pour l'adapter au nouveau contexte du ministère, lui assurer un cadre **plus social et y intégrer les contraintes des ITPE en matière de mobilité**.

En particulier, **les traitements inégaux**, relevant souvent du « fait du prince », que nous avons pu relever au cours de ces dernières années, **doivent être abolis**. Ces traitements inégaux ont le plus

souvent porté sur l'obligation de mobilité lors de la promotion à IDTPE alors même que d'autres corps de notre ministère dans son nouveau périmètre ne connaissent plus cette contrainte.

**Nous avons, les années précédentes, réclamé et obtenu**, la prise en compte dans la charte de gestion des parcours de spécialistes et d'experts (pouvant être nommés sur place), ainsi que la prise en compte de possibilité de mobilités fonctionnelles pour les généralistes ??

### Le SNITPECT-FO, fort de l'appui de tous les ITPE, réaffirme :

- **que la valeur de la mobilité**, fonctionnelle et/ou géographique, source d'enrichissement des compétences collectives et individuelles, **doit s'apprécier sur la carrière, et non uniquement au moment de la promotion**.

### Et revendique :

- **que l'interprétation du « changement d'environnement professionnel »**, inscrit dans la charte de gestion, s'apprécie à l'aune de la compétence et du poste tenu par l'ITPE au moment de sa promotion, et **doit s'affranchir de l'idée de changement de structure**, les services actuels ayant fortement tendance à rassembler des compétences et donc des environnements professionnels extrêmement différents (par exemple missions installations classées et problématiques transports dans les DREAL, ou politique agricole et gestion des risques dans les DDT(M)).

Lors de la CAP du 8 février 2011,

Nous avons fait valoir que la jurisprudence des dernières années considérait qu'une mutation à l'intérieur de la même DREAL mais dans un autre service revenait à changer significativement de contexte professionnel (auparavant on pouvait muter de la DRE à la DIREN ou à la DRIRE en promotion) et donc respectait la charte.

L'administration en a convenu et a accepté de considérer que ce type mutation/promotion était permis par la

charte et n'y dérogeait pas.

Nous avons également fait valoir, par principe de traitement égalitaire avec d'autres corps, qu'une mutation/promotion dans la même DDT, à condition d'y concrétiser un changement significatif d'environnement professionnel (type de poste et compétence exercée), respectait la charte et ne constituait pas une dérogation. L'administration l'a admis (difficilement) à l'occasion de l'examen d'un cas particulier.

**Il reste à consolider une jurisprudence claire sur cette problématique qui serve de repère à nos camarades en recherche de poste.**

***Il reste à porter une modification de la charte de gestion qui prenne en compte les dernières avancées.***

Le dossier à paraître :

- |  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| De la <b>M</b> obilité en général, et de celle des ITPE en particulier...      | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Où <b>O</b> n parle de discrimination !  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| La mo <b>B</b> ilité en question   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Il a fui, <b>I</b> l a tout compris...   | <input type="checkbox"/>            |
| <b>L</b> es freins financiers, ou Arpagon au ministère !                       | <input type="checkbox"/>            |
| Où l'on parle de la LOLF, faux b <b>I</b> lans et vrais freins à la mobilité ! | <input type="checkbox"/>            |
| La fusion, la vraie fausse solu <b>T</b> ion                                   | <input type="checkbox"/>            |
| Les r <b>E</b> vendications du SNITPECT-FO                                     | <input type="checkbox"/>            |